



AVOCATS  
**BARREAU**  
• PARIS

# **SYNTHÈSE DU CONSEIL**

**du mardi  
28 mai 2019**

## **I - COMMUNICATIONS DE MADAME LE BATONNIER ET DE MONSIEUR LE VICE-BATONNIER**

Le Conseil se tient symboliquement en présence de la photo de notre Confrère iranienne, Nasrin Sotoudeh, dans la salle du Conseil.

Pour commencer le Conseil Monsieur le Bâtonnier élu Olivier COUSI revient sur le déplacement effectué à Haïti dans le cadre de la Saint-Yves et transmet les amitiés du Bâtonnier Stanley GASTON.

Puis, Monsieur Martin PRADEL revient sur son déplacement au Burkina Faso où il a participé à une formation de très haut niveau et informe le Conseil de la volonté du Bâtonnier d'un resserrement des liens et d'une convention entre nos deux barreaux.

De son côté, Madame le Bâtonnier a reçu Monsieur Adolphe Bambi KABASHI, Bâtonnier de la province du Lualaba de République démocratique du Congo avec qui elle a conclu une convention de partenariat.

Beaucoup des partenaires du barreau de Paris sont très demandeurs de l'organisation de Campus dans leurs barreaux respectifs.

Pour conclure sur les communications, Madame le Bâtonnier informe le Conseil de la tenue d'un déjeuner avec les conseillères Justice de Matignon et de l'Élysée durant lequel il a beaucoup été question des chambres commerciales internationales et Paris Place de droit, de l'avocat en entreprise, des difficultés rencontrées par les avocats au nouveau Tribunal de Paris, ainsi que de nombreux sujets.



## **II - PRÉSENTATION DE LA COOPÉRATION INTERNATIONALE DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE PAR LA DÉLÉGATION AUX AFFAIRES INTERNATIONALES DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE**

Invité au Conseil, Monsieur Lionel BARFETY, adjoint à la cheffe de service, déléguée aux affaires européennes et internationales (DAEI) du secrétariat général (SG) du Ministère de la Justice (MINJUS) présente la stratégie de coopération internationale du ministère de la Justice. Il s'agit, selon lui, de la diplomatie judiciaire, de l'exportation et de l'incarnation de notre système judiciaire et de notre droit.

Pour Monsieur BARFETY, la coordination avec notre Ordre est indispensable et illustre son propos par l'exemple chinois qui a permis à la profession d'accompagner une délégation officielle en Chine et la réception d'une délégation chinoise à Paris.

Pour lui, il est primordial dans cette coopération de réaffirmer les valeurs fondamentales de l'état de droit français et notamment « la gouvernance par le droit », les droits de la défense ou l'état de droit.

Monsieur BARFETY en appelle à l'expertise du barreau de Paris pour le rayonnement de la France et de ses valeurs.

S'agissant des instances de coordination, il évoque le conseil de l'action internationale du ministère de la Justice qui assure le pilotage de l'action internationale en matière de justice.

Revenant sur le cas de la Chine, Monsieur BARFETY informe le conseil que, cette année, les comités de travail sont organisés autour de la Chine et la formation.

A été évoquée la création d'une structure pérenne à Pékin à laquelle devront être associées les différentes professions du droit. La présence et l'expertise des avocats seront indispensables.

Pour information, l'Allemagne a déployé en Chine une équipe de 27 juristes auprès de l'Ambassade.

Les objectifs sont de favoriser l'entraide judiciaire, la présence et l'influence du droit français, les valeurs et principes fondamentaux du système juridique français, la politique d'aide au développement et l'enrichissement du système judiciaire français.

Le travail de droit comparé est fondamental et est aujourd'hui le parent pauvre du travail universitaire car l'école française comparatiste est assez faible.

Les priorités géographiques s'articulent à la fois entre la Chine et le terrorisme, les pays francophones, les États membres de l'Union européenne, les pays de tradition romano-germanique et les pays émergents. La référence à notre code civil est souvent incontournable. La Chine par exemple est demanderesse en la matière.

Comme autre priorité, la zone Sahel est fondamentale et Monsieur BARFETY nous informe du fait qu'un poste a été créé en Côte-d'Ivoire. Sur cet axe, les priorités thématiques sont le droit pénal avec le terrorisme, la prise en charge des victimes, la répression et la prévention des luttes contre les violences faites aux femmes.

Il y a aussi le droit civil avec la protection des majeurs incapables, les professions du droit et leurs mutations, le droit des obligations et sa modernisation, l'arbitrage.

Sont enfin des priorités thématiques, l'administration judiciaire, l'administration pénitentiaire, la protection judiciaire de la jeunesse et la formation.

Pour conclure, Monsieur BARFETY revient sur des exemples de projets impliquant les avocats tels que :

- le concours de plaidoirie en Mauritanie qui a rencontré un franc succès sans être simple à organiser ;
- le programme d'appui à l'état de droit au Kirghizistan.

Madame le Bâtonnier remercie Monsieur Lionel BARFETY pour son intervention et souligne que nous avons beaucoup d'actions communes avec le ministère en matière internationale.

Monsieur le Bâtonnier Doyen Pierre-Olivier SUR indique que nous sommes la première place de droit au monde à Paris en matière d'arbitrage et de libertés publiques parce que nous sommes au cœur du droit continental. Notre droit comme notre organisation judiciaire sont unifiés. Il est nécessaire de travailler avec la place Vendôme.



## **II - RAPPORT SUR L'ACTION INTERNATIONALE DE L'ORDRE : FONCTIONNEMENT, STRATÉGIE, PROSPECTIVE : UNE INTRODUCTION PAR MONSIEUR STÉPHANE DE NAVACELLE ET MONSIEUR CHRISTIAN BRUGEROLLE**

Monsieur Stéphane de NAVACELLE, au terme d'un exposé brillant, annonce les différents rapports qui seront présentés par les différents rapporteurs, et les priorités du service qui consistent pour l'Ordre à être non seulement représenté mais aussi porteur de projets à l'international afin de sauvegarder les intérêts de la profession et des justiciables.

Il présente les différents permanents du service international : Christian BRUGEROLLE (chef de service), Anne SOULÉLIAC (en charge des droits humains), Ariane BAUX et Aurore LEGRAND (qui s'occupent des programmes d'échanges), et Sandrine DAVID (qui s'occupe notamment des campus et échanges à l'international).

Monsieur Christian BRUGEROLLE revient sur l'action du service international en soulignant la présence de nombreux avocats étrangers installés à Paris, mais aussi le caractère attractif de la place de Paris à raison de sa formation universitaire, la compétence de ses professionnels et la récente création des chambres commerciales internationales.

L'Ordre fait partie de « l'équipe France » qui rayonne à l'international et, à ce titre, le service international évolue, il se numérise. Il cherche aussi des fonds propres, en dispensant des formations et en levant des fonds européens.

Le service se concentre sur les orientations stratégiques, l'état des relations institutionnelles, les partenariats en vigueur et le fonctionnement du service des relations internationales.

Ainsi, pour améliorer la qualité du service rendu, le service s'attache à :

- la numérisation des procédures et automatisation de tâches purement administratives ;
- la création de nouveaux outils de communication externe (newsletter, mini site web dédié, etc.).
- l'accroissement des ressources propres et subventions extérieures.
- la réforme de la gouvernance de la commission internationale et des COI.

Monsieur le Bâtonnier Doyen Pierre-Olivier SUR remercie le service international qui doit être salué. Il rappelle qu'à Paris, nous avons plus de cabinets anglais qu'à New-York et plus de cabinets américains qu'à Londres.

Madame le Bâtonnier rappelle que l'Ordre réfléchit à la création d'une structure d'exercice internationale attractive pour les structures françaises souhaitant œuvrer à l'étranger et pour les structures étrangères souhaitant s'installer à Paris. Nous avons sur ce projet le feu vert de la DACS.



### **III - AVENIR DU CCBE ET DE LA DBF : RAPPORT PAR MONSIEUR JACQUES BOUYSSOU ET MESDAMES ÉMILIE VASSEUR, CATHERINE LECLERCQ ET ARIANE BAUX**

Monsieur Jacques BOUYSSOU remercie le conseil de le recevoir, plus particulièrement au moment précis des élections européennes, puis il présente les différents organes de gouvernance du CCBE.

Il y a 29 comités et groupes de travail qui touchent à notre exercice professionnel et il s'agit d'une organisation ancienne dont les statuts avaient été pensés comme ceux d'une petite organisation et ne sont plus adaptés.

Le CCBE a deux missions essentielles, la défense des intérêts de la profession d'avocat auprès des institutions européennes et la défense de l'État de droit dans les États membres de l'Union européenne et du Conseil de l'Europe.

Madame Émilie VASSEUR, de son côté, revient sur l'instance qu'est la Délégation des Barreaux de France où la France exerce un rôle particulier grâce aux valeurs que son histoire lui permet de véhiculer, à l'implication de ses experts au sein des comités et groupes de travail.

Pour rappel, la DBF, dont le siège est à Bruxelles, a été créée en 1983 à l'initiative du barreau de Paris et de son Bâtonnier Bernard du GRANRUT. Elle représente les trois instances de la profession d'avocat en France, le Conseil national des barreaux, la Conférence des bâtonniers et le barreau de Paris auprès des institutions européennes et constitue un relais précieux auprès des instances européennes. Elle participe activement aux travaux du CCBE.

Madame le Bâtonnier précise s'agissant du vivier d'experts que ceux-ci interviennent au CCBE. S'agissant de l'organisation de la DBF, elle se pose la question de savoir comment la rendre encore plus efficace au service des confrères et comment la faire mieux connaître par les avocats du barreau.

En conclusion, Monsieur Stéphane de NAVACELLE informe le conseil de la soutenance de plusieurs rapports à la rentrée visant à atteindre les objectifs de visibilité et d'effectivité de l'action internationale du barreau.



### **IV - DROITS HUMAINS (OIAD, ABOLITIONNISME PEINE DE MORT, JUSTICE PÉNALE INTERNATIONALE, ACTIONS DE COOPÉRATION ET DE SOUTIEN SPÉCIFIQUE AU BARREAU DE PARIS) : RAPPORT PAR MONSIEUR MARTIN PRADEL ET MADAME ANNE SOULÉLIAC**

Le Barreau de Paris est un acteur reconnu dans la défense des droits de l'homme qui intervient dans le cadre de la défense des confrères et des principes fondamentaux de la profession, en matière de défense de l'État de droit, de la lutte contre la peine de mort et de la justice pénale internationale.

Cela contribue à assurer notre visibilité sur le plan international et notre légitimité, notamment sur les thématiques d'actions principales que sont les avocats en danger, la peine de mort et l'État de droit.

Madame Anne SOULÉLIAC revient sur la création de l'Observatoire international des avocats en danger (OIAD) et rappelle que les pays les plus dangereux pour les avocats sont actuellement la Chine, le Honduras et la Turquie.

L'OIAD demande des statuts de réfugiés pour les avocats en danger. Ils bénéficient aussi parfois d'un soutien moral et financier.

Il existe un programme « répit », pour permettre à l'avocat en danger d'être à distance du danger et reprendre son souffle et il y a eu une fois une exfiltration d'un confrère colombien.

Grâce à une mission en Biélorussie, nous avons permis à des confrères de ne pas perdre leur licence et il y a également des missions de mobilisation telles que celles en soutien à Nasrin SOTOUDEH et les avocats iraniens en prison.

Monsieur le Vice-Bâtonnier Basile ADER qui préside l'OIAD, indique qu'il est très heureux que les représentants du ministère de la Justice soient présents pour toucher à cette réalité de la défense des droits humains et de celle des avocats et des juges et que c'est une immense fierté de reprendre le flambeau des bâtonniers engagés sur ces sujets de longue date au barreau de Paris.

Pour rappel, le barreau de Paris est le seul barreau agréé avec un statut consultatif auprès de l'ONU et la place du barreau de Paris est aussi cruciale dans la coalition mondiale contre la peine de mort.



**VIII - INTERVENTION VOLONTAIRE DEVANT LE CONSEIL CONSTITUTIONNEL À L'ENCONTRE DE L'ARTICLE 54 DE LA LOI POUR UNE SOCIÉTÉ DE CONFIANCE DANS LE CADRE DU RECOURS EN ANNULATION INTENTÉ CONTRE LE DÉCRET N° 2018-1082 DU 4 DÉCEMBRE 2018 RELATIF À L'EXPÉRIMENTATION DES DEMANDES EN APPRÉCIATION DE RÉGULARITÉ ET PRIS EN APPLICATION**

Le Conseil national des barreaux a été sollicité par le Syndicat de la juridiction administrative pour intervenir volontairement sur la QPC renvoyée par le Conseil d'État devant le Conseil constitutionnel à l'encontre de l'article 54 de la loi pour une société de confiance dans le cadre du recours en annulation intenté contre le décret n° 2018-1082 du 4 décembre 2018 relatif à l'expérimentation des demandes en appréciation de régularité et pris en application.

En application de l'article 54 contesté, ce décret instaure un mécanisme de rescrit juridictionnel permettant à une autorité administrative de demander à une juridiction administrative d'examiner, *ab initio*, la légalité externe de sa décision. En cas de confirmation, la légalité externe ne peut plus être remise en cause par d'autres requérants.

Ce dispositif semble poser des difficultés majeures liées notamment au droit au recours des requérants.

Est voté à l'unanimité du Conseil l'intervention volontaire devant le Conseil constitutionnel à l'encontre de l'article 54 de la loi pour une société de confiance dans le cadre du recours en annulation intenté contre le décret n° 2018-1082 du

4 décembre 2018 relatif à l'expérimentation des demandes en appréciation de régularité et pris en application.



**IX - PROGRAMMES DE FORMATION ET D'ÉCHANGE (STAGE INTERNATIONAL, PROGRAMME D'ÉCHANGE FRANCO-BRITANNIQUE, PROGRAMMES EUROPÉENS, TEH, ETC.): RAPPORT PAR MONSIEUR STEPHANE DE NAVACELLE ET MESDAMES AURORE LEGRAND ET ARIANE BAUX**

Mesdames Aurore LEGRAND et Ariane BAUX présentent les programmes d'échange internationaux en rappelant que le barreau de Paris incarne et défend une tradition d'échange et d'ouverture et qu'il est fortement engagé pour la formation des avocats notamment à l'international où le besoin est croissant.

Afin de répondre aux demandes d'accueil des avocats étrangers à Paris et aux besoins de mobilité à l'étranger et de formation des avocats parisiens ou aux demandes d'expertise sectorielle, l'Ordre des avocats de Paris dispose de programmes dédiés ou de sessions de formation ponctuelles qu'il met en place ou auxquels il participe aux côtés de ses partenaires.

Le service international s'y emploie via ces programmes qu'il coordonne et par l'organisation de grands colloques et événements qui permettent de sensibiliser et mobiliser les confrères parisiens autour des problématiques internationales.

Ces missions ont vocation à renforcer les relations entre les barreaux, permettent de créer un réseau d'avocats dans le monde entier et de promouvoir les échanges d'expériences et de connaissances juridiques ainsi que la pratique du droit comparé.

Le service international coordonne aussi un service de demandes de formation faites par des délégations étrangères. Ces formations sont dispensées à Paris ou dans les pays demandeurs.

À titre d'exemple, ont été reçues des délégations américaines, irakiennes, pakistanaïses, etc.

Madame le Bâtonnier précise que le stage international est fondamental pour le rayonnement du barreau de Paris. Elle souhaite l'organisation d'une grande réunion des *alumni* du stage du barreau de Paris et l'établissement d'un annuaire.

Il est important qu'il y ait des process en amont sur l'organisation des manifestations.



**X - REFONTE DES COMMISSIONS OUVERTES INTERNATIONALES : RAPPORT PAR MONSIEUR STÉPHANE DE NAVACELLE ET MADAME SANDRINE DAVID**

Les commissions ouvertes internationales, au nombre de 21, sont spécialisées par zones géographiques ou par matière de droit européen ou international. Ces commissions assurent une mission de veille des actualités législatives,

jurisprudentielles et professionnelles et proposent un programme annuel de formation.

Elles appuient ainsi les actions et alimentent la réflexion du barreau de Paris à l'international et informent les avocats à travers les réunions qu'elles tiennent et les travaux qu'elles publient.

Afin de s'assurer de l'efficacité et de la continuité du travail dans les commissions, il est proposé de promouvoir le renouvellement des responsables de commission.



**XI - POINT D'AVANCEMENT DE MESDAMES VALENCE BORGIA ET ÉMILIE VASSEUR SUR LA PROMOTION DES CHAMBRES COMMERCIALES INTERNATIONALES DE PARIS**

Monsieur Jacques BOUYSSOU revient sur la création de Paris Place de droit sous le bâtonnat de Monsieur le Bâtonnier Doyen Pierre-Olivier SUR pour assurer le rayonnement de la place de Paris.

Paris Place de droit est très mobilisée sur la promotion de ces chambres, notamment au cours de la nuit du droit et Madame le Bâtonnier indique qu'il est prévu un plan d'action pour assurer davantage la promotion de ces chambres.

S'ensuit un échange sur la place des chambres et l'opportunité pour la place de Paris.



**XII - CAMPUS INTERNATIONAL : RAPPORT PRÉSENTÉ PAR MESSIEURS STÉPHANE DE NAVACELLE, CHRISTIAN BRUGEROLLE ET MADAME AURORE LEGRAND**

L'internationalisation est un véritable enjeu pour la profession, le barreau de Paris est engagé pour accompagner les avocats qui entreprennent, ou projettent d'entreprendre au-delà de nos frontières et, dans ce contexte, Campus international est le parfait outil pour y parvenir, il est devenu au fil des années un véritable fil rouge de l'action internationale.

Le barreau de Paris s'inscrit également avec ce projet, vecteur de synergie, dans la stratégie qui vise à développer une influence normative internationale pour la France.

En effet, les Campus internationaux contribuent à la promotion du droit civil, de la francophonie, de la place de droit de Paris et son expertise, tout en favorisant un dialogue des cultures juridiques et en fédérant les acteurs.

**Valence BORGIA**  
**Secrétaire du Conseil**

**Marie-Aimée PEYRON**  
**Bâtonnier de l'Ordre**